

Date de convocation : 6 juin 2008

Date d'affichage : 6 juin 2008

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 12 juin 2008 à 20 H.30 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPUIS, Maire.

Etaient présents : MME COLET, M. DINÉ, GOBÉ, Mmes GOUIN, LEBANSAIS, LORIN, MOREL, NOURY, M. RENAULT Etienne, RENAULT Yves, RIGOLAND, RONCERAY, ROUSSEL.

Absente excusée : Mme Patricia LEFEUVRE.

Secrétaire de séance : Mme Cécile GOUIN.

### **1) Suite du CM de mai.**

Monsieur le Maire rend compte aux membres du conseil municipal du suivi de la précédente réunion :

- L'ordinateur portable école et le vidéo projecteur sont commandés.
- Le four pour la cantine est commandé.
- La cheminée du bâtiment du 22 Grande Rue est démontée. M. Coupé attend la fin des travaux de maçonnerie pour effectuer les travaux sur la toiture.
- Les avenants aux contrats de prêt Crédit Agricole avec passage à taux fixe sont en cours de réalisation.

### **2) Création d'une classe orchestre à l'Ecole primaire**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du projet de l'école primaire de Landivy et l'école de musique de la CCBM de créer une classe-orchestre à l'école François Vannier.

Elle concernerait les élèves de CM1 ET CM2. L'inscription serait facultative, d'un coût annuel de 60€.

Le programme serait établi comme suit : chaque semaine, 1 heure de cours collectif, hors temps scolaire, et une heure de cours semi-collectif (enfants regroupés à 3 ou 4, par instrument), sur le temps scolaire.

La réalisation de ce projet nécessite l'achat d'instruments pour un montant de 20 000 €. La commune peut espérer une subvention de 50%.

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable à ce projet et accepte l'achat des instruments nécessaires.

### **3) Commission des chemins.**

Monsieur Yves RENAULT rend compte de la réunion de la commission des chemins qui s'est réunie le 27 mai.

Les travaux à envisager sur la commune sont :

A la charge de la CCBM du fait du transfert de compétence :

- réalisation d'un fossé filtrant avec drain, sur 200m à La Petite Roirie et à la Jardière, sur 50m
- réfection du fossé et création d'un pont en entrée de champ à la Grange

A la charge de la commune :

- A la Mazure, création d'un fossé
- A la Pesmenuère, aménagement du bord gauche de la route

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ces travaux.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des travaux de voirie prévus par la CCBM en 2008 sur la commune : réfection de la couche de

roulement route du Pont au Bray, fossés et arasement des accotements route de l'Aubriais au Blanc.

#### **4) Passage du géomètre au Genet.**

Monsieur Yves Renault rend compte du bornage au lieu-dit Genêt.

Le conseil municipal donne son accord au projet présenté et donne pouvoir au maire et aux adjoints pour engager les procédures d'achat, de vente et d'échanges de terrains, et signer tous les documents afférents.

#### **5) Entretien des espaces verts de la gendarmerie.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a acheté en 2002 un tracteur tondeuse, destiné à l'entretien des espaces verts de la partie administrative de la gendarmerie. Son moteur est hors d'usage. Monsieur le Maire présente le devis de M. LEFEUVRE pour la réparation : 1 045€ TTC.

Monsieur le Maire indique qu'il a sollicité un devis de l'entreprise « YARO Services », nouvellement installée sur la commune. L'entretien de la partie administrative est estimé à 602€ TTC./an

A l'unanimité, le conseil municipal décide de confier l'entretien de la partie administrative de la gendarmerie à l'entreprise YARO Services.

#### **6) Fermeture de la poste**

Monsieur le Maire rend compte aux membres du conseil municipal de son entrevue avec les représentants de La Poste. Cette entreprise a décidé la fermeture du bureau de Landivy à compter du 1<sup>er</sup> novembre. Elle propose deux solutions de remplacement : le point poste chez un commerçant, ou l'agence postale communale.

Monsieur le Maire précise que l'agence postale communale permet d'assurer un meilleur service aux usagers : dépôts et retraits d'espèces jusqu'à 300€, affranchissement de recommandés, de valeurs déclarées, de Chronopost, paiement par carte bancaire. Cette agence pourrait être installée à la mairie, offrant ainsi aux habitants la discrétion qu'ils sont en droit d'attendre, une grande amplitude d'ouverture et un service très complet.

Le personnel de la Mairie a accepté de suivre une formation étalée sur plusieurs semaines pour remplir ces nouvelles fonctions.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'ouverture d'une agence postale communale dans les locaux de la mairie.

#### **7) Mallettes portage repas**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le devis de Froid Climat pour la fourniture des conteneurs pour le portage des repas à domicile.

Conteneurs 3 places : 99,52€ HT/pièce

Casserolles : modèle Melform 44,23€ HT ou modèle inox 31,71€ HT

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'achat de 15 mallettes et de 45 casseroles Melform pour un montant de 3483,15€ HT soit 4165,85€ TTC.

#### **8) Marché de maîtrise d'œuvre lotissement de la Lortière**

Monsieur le Maire présente l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre du lotissement de la Lortière avec la Direction Départementale de l'Équipement. Le montant reste inchangé : 14 390 € HT, soit 17 210,44€ TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **9) Création d'un poste d'animateur**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la décision prise lors d'une précédente réunion, d'ouvrir une maison des jeunes dans l'ancien presbytère. Pour l'encadrement de ces jeunes, il propose de créer à compter du 1<sup>er</sup> septembre un poste d'animateur jeunesse, à horaire variable sur l'année, correspondant à un mi-temps annualisé.

Pour les mois de juillet et août, il propose l'ouverture un temps plein. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création de ce poste.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Conseil Général verse une aide de 150 € aux jeunes qui préparent le BAFA. Il propose que la commune verse une aide de 150 € aux jeunes de Landivy qui souhaitent le passer sous condition qu'ils s'engagent à assurer le centre de loisirs de Landivy pendant deux années. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente la convention avec la CAF qui définit et encadre les modalités de versement de la prestation « Accueil de Loisirs »

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

### **10) Réaménagement de la dette. Passage à taux fixe .**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de convertir en taux fixe l'emprunt à taux variable souscrit auprès du Crédit Mutuel. Cette conversion est proposée pour un taux de 4,74 %. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **11) Effacement de la ligne HTA à la Lortière.**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis d'EDF pour l'effacement de lignes HTA et l'alimentation du lotissement. Coût : 23.250,24€ TTC. A l'unanimité, le conseil municipal accepte ce devis.

### **12) Mur de l'Ecole François Vannier**

Monsieur le Maire présente le devis de M. Dodard pour la réparation et le rejointoiement du mur dans la cour de l'Ecole François Vannier. Total 3718,75 € TTC. A l'unanimité, le conseil municipal accepte.

### **13) Lave vaisselle à la Pérelle**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le lave vaisselle de la Pérelle présente une panne, nécessitant le changement de la pompe de recyclage. Le coût de la réparation est estimé à 1000€.

Il propose de le remplacer, et présente la proposition de l'entreprise FCPL, s'élevant à : 2 625 € HT, soit 3 139,50 € TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **14) Questions diverses.**

- Partenariat « courrier de la Mayenne-commune ».

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de partenariat entre l'hebdomadaire « Le Courrier de la Mayenne » et la commune. Il s'agit de réaliser un encart de 4 pages « Landivy vu du ciel », comprenant une dizaine de photos aériennes, interview du maire, d'une figure locale, d'un historien local.

Chaque foyer de Landivy en recevra un exemplaire la semaine suivante. La commune reçoit une photo 45\*60cm.

Participation sollicitée de la commune : 546€ TTC.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ce partenariat, et propose que la publication se situe peu avant la fête communale de septembre 2009.

- Monsieur le Maire présente le devis de M. Mickaël HENRY pour le remplacement de volet dans le logement de Melle LANDAIS à la Pérelle. Montant 511 € HT, soit 539,11 € TTC. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

J-P DUPUIS